



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid Receiving
Box/Boîte de Réception des Soumissions
Bid Receiving Box/Boîte de Récepti
1st Floor/1^{ère} étage, Suite 1212
100-1045 Main Street
Moncton
New Brunswick
E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) – Bureau
d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton)
1045 Main Street / 1045, rue Main
Moncton
New Bruns
E1C 1H1

| | |
|---|--|
| Title - Sujet Équipement d'arpentage | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation W2037-190047/A | Amendment No. - N° modif. 001 |
| Client Reference No. - N° de référence du client W2037-190047 | Date 2018-09-28 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MCT-033-5436 | |
| File No. - N° de dossier MCT-8-41040 (033) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-10-11 | Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Young (MCT), Leesa | Buyer Id - Id de l'acheteur mct033 |
| Telephone No. - N° de téléphone (506) 871-1716 () | FAX No. - N° de FAX (506) 851-6759 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

Modification No 001 à l'invitation à soumissionner

Titre : Équipement d'arpentage

Cette modification est émise pour :

- (1) Référence: **Date de clôture apparaissant à la première page du document SUPPRIMER** la date de clôture de l'invitation à soumissionner du **2018-10-04**; et **INSÉRER** à la date de clôture de l'invitation à soumissionner révisée du **2018-10-11**
- (2) *Cette invitation à soumissionner est par la présente modifiée afin de fournir les questions et réponses suivantes :*

Question 1 : Pouvez-vous confirmer si vous seriez prêt à accepter de l'équipement usagé?

Réponse : Non.

Question 2 : Articles 2 et 12. Ces articles ont trait à des forfaits de service à la clientèle offerts par Leica. D'autres fabricants peuvent ou non offrir les mêmes forfaits. Pour le Canada, une garantie de trois ans sur les pièces et la main-d'œuvre incluse pour ces articles serait-elle jugée acceptable et suffisante pour respecter cette exigence? Si ce n'est pas le cas, pourriez-vous préciser ce que le client désire obtenir pour cette exigence et ce qui serait évalué comme équivalent?

Réponse : Oui, une garantie de trois ans sur les pièces et la main-d'œuvre respecte ou dépasse le forfait de service à la clientèle de niveau Or offert par Leica et serait acceptable.

Question 3 : Article 3. Certains fabricants incluent cet article par défaut dans leurs récepteurs GNSS. La création d'un article distinct à ce sujet restreint le besoin à un système Leica seulement et élimine la possibilité d'offrir un équivalent réel. Nous vous demandons de bien vouloir soit supprimer cet article et ajouter l'inclusion de la fonction de poursuite GLOSASS dans l'article 1, soit, au moyen d'une modification, permettre d'offrir un équivalent doté de cette fonction de série, ainsi que d'indiquer 0,00 \$ pour cet article et d'expliquer que l'article est une fonction de série pour l'équipement offert. (Cette question s'applique aussi à l'article 7.)

Réponse : Oui, réf. : invitation n° W2037-190047, annexe A, section 6 paragraphe 1.b. :

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :

b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;

L'EGMFC possède actuellement un stock considérable d'équipement d'arpentage de la marque Leica utilisé dans le cadre de son programme de formation. Pour cette raison, les produits offerts doivent être entièrement interchangeables et compatibles avec les stocks actuels.

L'équipement neuf acheté doit à la fois augmenter la capacité et fournir des pièces de rechange pour l'équipement actuel.

Si deux articles sont fournis dans une même ligne, alors un énoncé selon lequel « l'article X est inclus dans l'article Y » est acceptable et ne rendra pas le soumissionnaire non conforme.

Question 4 : Articles 5 et 6. Certains récepteurs GNSS sur le marché qui respectent et dépassent la spécification relative au système demandé n'ont pas besoin de ces articles (c.-à-d. bras et adaptateur) pour fixer leur antenne UHF/GSM externe, car l'antenne externe fournie se fixe directement au récepteur GNSS sans nécessiter de bras ni d'adaptateur. Nous vous demandons de bien vouloir, au moyen d'une modification, enlever les articles 5 et 6 et ajouter le segment « incluant tous les accessoires nécessaires » à l'article 7, permettre d'offrir un équivalent doté de cette fonction de série, ainsi que d'indiquer 0,00 \$ pour cet article et d'expliquer que l'article est une fonction de série pour l'équipement offert, s'il y a lieu.

Réponse : Oui, réf. : invitation n° W2037-190047, annexe A, section 6 paragraphe 1.b. :

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :

b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;

L'EGMFC possède actuellement un stock considérable d'équipement d'arpentage de la marque Leica utilisé dans le cadre de son programme de formation. Pour cette raison, les produits offerts doivent être entièrement interchangeables et compatibles avec les stocks actuels. L'équipement neuf acheté doit à la fois augmenter la capacité et fournir des pièces de rechange pour l'équipement actuel.

Si deux articles sont fournis dans une même ligne, alors un énoncé selon lequel « l'article X est inclus dans l'article Y » est acceptable et ne rendra pas le soumissionnaire non conforme.

Question 5, référence : Article 10 et article 13 : Batterie au lithium-ion 7,4 V, 2,6 Ah, rechargeable, GEB212, et Batterie au lithium-ion 12,2 V, 2,8 Ah, rechargeable, GEB331, pour CS20.

Question 5A : L'article 1 et l'article 11 sont fournis avec un certain nombre de batteries incluses dans l'emballage. Est-ce que les articles 13 et 10 signifient que les articles 1 et 11 devraient être fournis sans batteries, ou doivent-ils inclure des batteries?

Réponse : Les quantités indiquent le nombre minimum de batteries pour alimenter tous les appareils demandés en même temps, nous ne demandons pas de batteries supplémentaires.

Question 5B : Les tensions et les capacités en ampère-heure ont trait aux modèles demandés de Leica, d'autres fabricants ont leurs propres spécifications pour les batteries adaptées à leurs produits. Pour le Canada, est-il acceptable d'offrir d'autres batteries qui sont adaptées au produit équivalent? Nous vous demandons de bien vouloir enlever les renseignements propres à Leica des articles 10 et 13, et nous demandons que le prix unitaire soit, respectivement, « batteries supplémentaires pour l'article 1 » et « batteries supplémentaires pour l'article 11 ».

Réponse : Oui, réf. : invitation n° W2037-190047, annexe A, section 6 paragraphe 1.b. :

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :

b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;

L'EGMFC possède actuellement un stock considérable d'équipement d'arpentage de la marque Leica utilisé dans le cadre de son programme de formation. Pour cette raison, les produits offerts doivent être entièrement interchangeables et compatibles avec les stocks actuels. L'équipement neuf acheté doit à la fois augmenter la capacité et fournir des pièces de rechange pour l'équipement actuel.

Si deux articles sont fournis dans une même ligne, alors un énoncé selon lequel « l'article X est inclus dans l'article Y » est acceptable et ne rendra pas le soumissionnaire non conforme.

Question 6, référence : Article 14 et article 15 : Support GHT66 permettant de fixer un CS20 au moyen d'un adaptateur GHT63 à fixer à un poteau.

Question 6A : *GHT63 non inclus.et Adaptateur GHT63 pour fixer le support GHT62 à tout type de poteau. D'autres produits offerts par des fabricants autres que Leica permettent de fixer le contrôleur portatif au poteau avec un seul article. Nous vous demandons de bien vouloir combiner ces deux articles en un seul pour qu'un produit équivalent soit considéré dans cet appel d'offres. Combinaison des articles 14 et 15 pour obtenir : « support, adaptateur ou tout matériel nécessaire pour fixer l'article 11 à un poteau ».

Réponse : Oui, réf. : invitation n° W2037-190047, annexe A, section 6 paragraphe 1.b. :

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :

b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;

L'EGMFC possède actuellement un stock considérable d'équipement d'arpentage de la marque Leica utilisé dans le cadre de son programme de formation. Pour cette raison, les produits offerts doivent être entièrement interchangeables et compatibles avec les stocks actuels.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W2037-190047
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2037-190047

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
MCT-8-41040(033)

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'équipement neuf acheté doit à la fois augmenter la capacité et fournir des pièces de rechange pour l'équipement actuel.

Si deux articles sont fournis dans une même ligne, alors un énoncé selon lequel « l'article X est inclus dans l'article Y » est acceptable et ne rendra pas le soumissionnaire non conforme.

Question 6B : De plus, à l'article 15, « GHT62 » semble être une erreur typographique et devrait être « GHT66 », pourriez-vous vérifier et corriger ceci s'il y a lieu?

Réponse : Oui, c'est une erreur typographique. Il faudrait lire **GHT66**.

Question 7 : Référence, article 25. Cet article concerne un accessoire propre à un instrument TPS de Leica, mais aucun des articles 1 à 24 ne porte directement sur un instrument TPS de Leica. Pourriez-vous fournir plus d'information sur cet article? Pourriez-vous préciser si votre client prévoit acheter des accessoires pour l'équipement de Leica qu'il possède déjà?

Réponse : Oui, réf. : invitation n° W2037-190047, annexe A, section 6 paragraphe 1.b. :

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :

b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;

L'EGMFC possède actuellement un stock considérable d'équipement d'arpentage de la marque Leica utilisé dans le cadre de son programme de formation. Pour cette raison, les produits offerts doivent être entièrement interchangeables et compatibles avec les stocks actuels. L'équipement neuf acheté doit à la fois augmenter la capacité et fournir des pièces de rechange pour l'équipement actuel.

Si deux articles sont fournis dans une même ligne, alors un énoncé selon lequel « l'article X est inclus dans l'article Y » est acceptable et ne rendra pas le soumissionnaire non conforme.

Si vous avez déjà envoyé votre soumission et que vous désirez la modifier, veuillez nous faire parvenir cette modification soit dans une enveloppe scellée par la poste à l'adresse ci-dessous, ou par télécopieur (506) 851-6759 en veillant à ce qu'elle parvienne à la personne soussignée avant la date de clôture en vigueur. Le numéro de la demande de soumission et la date de clôture en vigueur doivent figurer à l'extérieur de l'enveloppe scellée ou sur le message transmis par télécopieur.

Toutes les autres conditions de l'invitation à soumissionner demeurent inchangées.

Toute question relative à cette modification doivent être adressées à :

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2037-190047
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2037-190047

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
MCT-8-41040(033)

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Nom: Leesa Young
1045, rue Main
Moncton (N.-B.)
E1C 1H1

N° de téléphone: (506) 871-1716
N° de télécopieur: (506) 851-6759
Courriel: leesa.young@pwgsc-tpsgc.gc.ca